

PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des
Territoires et de la Mer
Service : Eau Risques et Nature
Unité risques et gestion de
crise

La Roche-sur-Yon, le 10 décembre 2014

PPRL Pays de Monts

**Relevé de conclusions des réunions de présentation des cartes d'aléa,
des 1^{er} et 2 décembre 2014**

Dossier suivi par :
David MINARD

Tél : 02 51 44 33 55
Fax : 02 51 44 33 48
david.minard@vendee.gouv.fr

Les cartes d'aléa ont été présentées aux communes et EPCI le 1^{er} décembre à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ainsi que le 2 décembre à la Communauté de Communes Océan Marais de Monts.

Rappel des hypothèses de modélisation basées sur la circulaire du 27 juillet 2011.
Rappel des hypothèses de brèches sur les digues et les dunes.

Présentation des cartes d'aléa :

- La carte de l'aléa submersion/inondation actuel (+ 0,20 m du niveau marin) est l'enveloppe des scénarios de la submersion Xynthia + 0,20 m, de l'inondation terrestre centennale et des combinaisons de concomitances centennales.
- La carte de l'aléa submersion/inondation 2100 (+ 0,60 m du niveau marin) est l'enveloppe des scénarios de la submersion Xynthia + 0,60 m, de l'inondation terrestre centennale et des combinaisons de concomitances centennales.
- La carte d'érosion : le principe d'évaluation du recul du trait de côte tient compte :
 - de la projection à 100 ans du recul observé par comparaison avec les photos aériennes de 1920
 - de l'ajout du recul ponctuel modélisé durant l'événement marin de référence.
- La carte d'aléa submersion/inondation actuel avec ruine généralisée des ouvrages : carte informative

Précision apportée sur la bande de précaution au niveau des brèches dunaires et notamment dans le secteur de la Pège pour l'aléa 2100 : la dune est soumise à une pression anthropique forte qui la fragilise.

La carte d'aléa submersion/inondation 2100 a été modifiée. Elle inclue l'érosion. La version modifiée a été transmise aux élus le 4 décembre par voie numérique, en même temps que la présentation.

Questions / réponses.

Le bureau d'études a été sollicité après la réunion afin de pouvoir répondre à certaines questions ci-dessous.

- Les travaux prévus sur le Quai Gorin ne sont pas pris en compte dans le PPRL

- Bandes de choc mécanique :

Demande de précisions sur la largeur et profondeur des bandes de choc mécaniques

Front de mer de Saint Jean de Monts (cartes 8-9-10)

Front de mer de Sion (carte 17)
Remblai de Saint Gilles Croix de Vie (cartes 20-21)
Brétignolles : secteurs la Parée, marais Girard (cartes 26-27-28)

La mairie de Saint Jean de Monts demande quelles sont les conséquences sur le zonage réglementaire dans la bande de choc mécanique (quelles possibilités d'aménagement).

La bande de choc mécanique constitue un aléa fort car il met en danger les personnes et provoque des dégâts sur les biens. Sauf particularité le principe d'inconstructibilité prévaut.

Les désordres au niveau de la piscine de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts, mentionnés suite au retour d'expérience de la tempête Xynthia (carte 10) sont contestés par le Maire de Saint Jean de Monts.

Après vérifications les « dégradations multiples » identifiées sur les cartes de retour d'expérience (RETEX) Xynthia ne concernent effectivement pas la zone de la piscine mais la zone située juste au Nord.

Suites aux questionnements des élus, l'aléa choc mécanique a été expertisé de manière précise pour chaque secteur. Cet aléa a fait l'objet d'une note spécifique du bureau d'études, transmise avec les nouvelles cartes d'aléas aux élus le 9 décembre 2014. Cette note qui entraîne des modifications de cartes fait l'objet d'une réunion supplémentaire auprès des élus le 11 décembre 2014.

- Erosion :

Discontinuité constatée de l'aléa érosion (carte 14) :

Au Nord de la Pège : érosion 1,20 m / an

Au niveau de la Pège : stabilité du trait de cote

La discontinuité est la limite entre 2 secteurs sédimentaires distincts. L'un est en érosion, l'autre est stable (pas de recul hormis le recul ponctuel modélisé pour la tempête extrême).

- Rapport cartographique (p 66 et 73) : La mairie de Saint Jean de Monts précise que le terme « remblai » n'est pas approprié pour le front de mer de Saint Jean de Monts. En ce qui concerne Saint Jean de Mont il est confirmé que le terme « front de mer » est plus approprié. Le terme remblai utilisé dans la note n'a aucune conséquence ni sur l'aléa (pas d'hypothèse de brèche, pas de submersion) ni sur le futur règlement du PPRL.

- Une chaussée à Saint Jean de Monts sépare le marais en 2 casiers distincts. La Communauté de Communes Océan Marais de Monts a transmis à la DDTM le 4 décembre une carte de localisation de cette chaussée. En comparaison avec les cartes d'aléa (carte 32) il est bien confirmé que cette chaussée a été prise en compte dans le modèle grâce au relevé Litto 3D (maillage de points altimétriques tous les mètres). L'aléa submersion provenant de la Pège et se dirigeant vers Saint Jean de Monts est nul sur la quasi totalité de la chaussée (en raison de sa topographie plus haute), mais la chaussée est tout de même franchie ce qui explique la propagation de la submersion vers le Nord.

Présents le 1^{er} décembre à la Communauté de Communes Pays de Saint Gilles Croix de Vie :

- M. STOURM, DDTM, SERN, unité risques et gestion de crise
- M. MINARD, DDTM, SERN, unité risques et gestion de crise
- M. COURBATIEU, chef du SERN
- M. MAGNE, CDC Océan Marais de Monts
- M. GIVRAN, CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- M. BETHUS, CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- M. BARRETEAU, CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- M. BIRON, DST Brétignolles sur Mer
- M. MERIAU, Le Fenouiller
- M. VIAUD, Le Fenouiller
- M. DAVID, CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- Mme ROUSTAN, Saint Hilaire de Riez
- Mme VIAUD, Saint Hilaire de Riez
- M. DELANAUD, Adjoint aménagement et urbanisme Saint Hilaire de Riez
- M. COZIC, DGST, Saint Hilaire de Riez
- M. DUMONT, DST Saint Gilles Croix de Vie
- Mme MAUGRION, Adjointe urbanisme Saint Gilles Croix de Vie
- Mme BARRERE, responsable urbanisme Saint Gilles Croix de Vie
- M. GASNET, Délégué à l'environnement Saint Gilles Croix de Vie

Présents le 2 décembre à la Communauté de Communes Océan Marais de Monts :

- M. STOURM, DDTM, SERN, unité risques et gestion de crise
- M. MINARD, DDTM, SERN, unité risques et gestion de crise
- M. MAGNE, CDC Océan Marais de Monts
- M. BETHUS, CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- Mme FLOCZEK, DDTM85 Challans
- M. GABORIT, CDC Océan Marais de Monts
- M. RICOLLEAU, Président CDC Océan Marais de Monts, Maire de Saint Jean de Monts
- Mme FOUBERT, DGA Saint Jean de Monts
- M. MOLY, service urbanisme environnement, Notre Dame de Monts